SÉANCE DU 05 JANVIER 2021
20 H 00

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en application des articles L. 2121-7 et L . 2122-8 du code général des collectivités territoriales de la loi 2020-90 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19, sous la présidence de M. MOREAU Patrick, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM MOREAU, MONIN, ROSE, PETOUILLAT, BUTTON, FEFEU, MARION, PERCHERON, COURSAULT, GARNIER, BERTON, RAMEAU.

Absents excusés : M. BOURDIER (pouvoir à M. MOREAU), Mme ZAGORI (pouvoir à Mme ROSE), M. LEBEGUE

Secrétaire de séance : Mme RAMEAU.

Compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2021-01

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : INSTALLATION D'UN COMMERCE

M. le Maire expose le projet suivant :

Les bâtiments de l'ancienne boulangerie sont à vendre. La commune a été sollicitée par un boucher charcutier traiteur qui souhaite s'installer. M. le Maire propose l'acquisition, la réhabilitation des locaux et la mise en place de chambres froides nécessaires à l'activité du commerce.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 269 015.40 HT

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- adopte l'opération pour un montant HT de 269 015.40 €,
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Acquisition et frais	118 000.00	141 600.00	DETR	99 536.00	119 443.20
Travaux	138 765.00	166 518.00	Département	80 705.00	96 846.00
Maîtrise d'œuvre	12 250.00	14 700.00	EPFLI	34 613.00	41 535.60
			Autofinancement	54 161.00	64 993.20
Total	269 015.00	322 818.00	Total	269 015.00	322 818.00

- sollicite une subvention de 99 536 € au titre de la DETR, soit 37 % du montant du projet,
- charge M. le Maire de toutes les formalités.

Délibération n° 2021-02

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : SÉCURITÉ - RADARS PÉDAGOGIQUES ET ARRÊT DE BUS

M. le Maire expose le projet suivant :

Suite à l'étude réalisée par les services du Département, il a été constaté de nombreux excès de vitesse dans la traversée du bourg. Il est donc proposé de placer des radars pédagogiques à chaque entrée de village sur la Départementale 943 et de créer un emplacement d'arrêt de bus devant l'école primaire afin de garantir la sécurité des enfants.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 21 367.40 HT
Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- adopte l'opération pour un montant HT de 21 367.40 €,
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Radars pédagogiques Travaux arrêt bus	4 384.00 16 983.40	5 260.80 20 380.08	DETR Département Autofinancement	10 683.70 6 410.22 4 273.48	12 820.44 7692.26 5 128.18
Total	21 367.40	25 640.88	Total	21 367.40	25 640.88

- sollicite une subvention de 10 638.70 € au titre de la DETR, soit 50 % du montant du projet,
- charge M. le Maire de toutes les formalités.

Délibération n° 2021-03
AVANCEMENT DE GRADE - CRÉATION /SUPPRESSION DE POSTE
Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau annuel d'avancement de grade.
Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.
Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 8 décembre 2020,
Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 06 janvier 2021.
Par ailleurs, il demande aux membres de l'assemblée de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 06 janvier 2021, devenu vacant.
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, accepte la modification du tableau des effectifs, et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé, seront prévus au budget primitif 2021.

Délibération n° 2021-04
MODIFICATION DE LA DURÉE DE SERVICE D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération en date du 30 septembre 2014 créant l'emploi d'adjoint technique territorial à une durée hebdomadaire de 30 heures,
Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) afin de pourvoir à la réorganisation des temps de surveillance périscolaires.
Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de porter, à compter du 1er février 2021, de 30 heures à 33 heures la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique territorial,
- précise que les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice.

Délibération n° 2021-05
CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;
Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 01 février 2021, un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 32 h 30 afin d'assurer les fonctions d'agent de restauration scolaire. Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du poste seront prévus au budget de l'exercice.

Délibération n° 2021-06
DEMANDE DE SUBVENTION - PROTECTION D'UN VITRAIL DE L'ÉGLISE
M. le Maire expose le projet suivant :
Suite à la restauration d'un vitrail de l'église, il est nécessaire de refaire la protection en grillage de celui-ci côté extérieur.
Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 110.80 HT
Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet peut bénéficier d'une subvention de la DRAC et du Département.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- adopte l'opération pour un montant HT de 3 110.80 €,
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Grillage	2 020.80	2 424.96	DRAC	1 244.32	1 493.18
Echafaudage	1 090.00	1 308.00	Département	933.24	1 119.89
			Autofinancement	933.24	1 119.89
Total	3 110.80	3 732.96	Total	3 110.80	3 732.96

- sollicite une subvention de 1 244.32 € auprès de la DRAC, soit 40 % du montant du projet,
- sollicite une subvention de 933.24 € auprès du Département, soit 30 % du montant du projet
- charge M. le Maire de toutes les formalités.

PROJET VIDÉO-SURVEILLANCE
M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une étude pour la réalisation d'une première tranche de vidéo-surveillance.
Il précise que ce projet pourra bénéficier d'une subvention du Département.
Le Conseil approuve le projet et charge M. le Maire de solliciter des devis.
Il informe ensuite le conseil que la commune paye 1 016.21 € pour la maintenance annuelle du système de vidéo-surveillance actuel et 248.40 € pour la maintenance des alarmes.
Le Conseil décide de ne pas renouveler ces contrats.

AFFAIRES DIVERSES
M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

Délibération n° 2021-07
ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE
Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il faut prévoir l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse pour le printemps prochain. Il présente un devis établi par M. MAROTTA pour un montant TTC de 24 425.40 €.
Le Conseil approuve le devis présenté et précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Délibération n° 2021-08
VÉRIFICATION INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET MATÉRIELS
Monsieur le Maire présente un devis de 2 604.00 € TTC établi par Qualiconsult pour la vérification périodique des installations électriques des bâtiments et des matériels.
Le Conseil approuve le devis présenté et autorise M. le Maire à le signer.

Délibération n° 2021-09
VENTE CAMION FORD

4/2020

Monsieur le Maire informe le Conseil que la personne la plus offrante, retenue lors de la dernière réunion pour la vente du camion Ford s'est désistée. Il propose au Conseil de retenir la seconde offre.
Le Conseil Municipal, autorise la vente dudit véhicule à M. TOURAINE Thierry au prix de 2 000 €. Il charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et autorise le recouvrement de la somme correspondante.

DIVERS

- Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre en place une ligne internet à la salle polyvalente. Il précise qu'il sera nécessaire de vérifier que la puissance soit suffisante pour le réseau de vidéo à venir.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable et souhaite que soit étudiée la possibilité de bénéficier d'un accès wifi pour les campeurs.

- Il informe le Conseil qu'il a reçu, avec M. BOURDIER, des représentants du CAUE et du PETR afin d'étudier le devenir du bâtiment de l'Ile du Moulin. Le rapport de cet entretien sera transmis à chacun prochainement. Il propose au Conseil de créer un groupe de travail en y associant des citoyens.
Le Conseil émet un avis favorable, une insertion sera faite dans le prochain petit journal de la commune.

- Il propose au Conseil, à l'occasion de l'édition du journal de la commune, de solliciter l'avis des citoyens sur la mise en place de « Voisins vigilants », de la participation de bénévoles pour faire traverser les enfants à la sortie de l'école, pour la mise en place d'aide aux devoirs à la garderie et la création d'un conseil jeunes.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme GARNIER signale le problème de réception internet aux Maroches avec Weaccess. M. le Maire signale qu'il a été avisé par plusieurs abonnés du dysfonctionnement et qu'il l'a signalé à M. NERAUD.

Le conseil fixe la prochaine réunion au mardi 09 mars 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 H 30.

M. MOREAU	Mme MONIN	M. BOURDIER Absent	Mme ROSE	M. PETOUILLAT
M. BUTTON	M. FEFEU	Mme MARION	M. PERCHERON	Mme COURSAULT
Mme ZAGORI Absente	Mme GARNIER	Mme BERTON	M. LEBEGUE Absent	Mme RAMEAU